

FORESA

Information du public sur le risque industriel



Découvrir le site

FORESA France SAS est une usine chimique implantée sur la commune d'Ambarès depuis 1964, filiale du groupe espagnol FINSA depuis mars 2006.

L'usine fabrique du formol et des colles urée-formol pour l'industrie du bois dont les principaux clients se situent dans le sud-ouest de la France.

Prévention des risques

- Les études de danger

Liées aux types de produits stockés (Méthanol, formol) et aux procédés de fabrication, elles sont effectuées par des organismes spécialisés et validées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Ces études permettent de déterminer les risques liés à l'activité de FORESA France.

- Les mesures prises par FORESA France

Elles ont pour objectif de sensibiliser et de former les personnes concernées, qu'elles soient membres du personnel ou extérieures au site.

- des inspections techniques par un organisme agréé valident la conformité des installations.
- des exercices d'entraînement permettent la formation du personnel à la lutte contre les situations d'urgence.
- des exercices communs, FORESA France / services de secours, ont lieu régulièrement pour tester les méthodes et les moyens de lutte.
- des réunions avec les délégués du personnel sur les questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ont lieu régulièrement.
- des réunions avec l'association SABAREGES.

De plus, des contrôles sont réalisés par la DREAL, qui inspecte régulièrement les installations industrielles pour contrôler leur sécurité et éventuellement demander les aménagements nécessaires.

Le Préfet de Gironde valide les conditions d'exploitation du site par des arrêtés.

- Les mesures prises par les collectivités locales.

Les règles d'urbanisation limitent le développement urbain à proximité du site (Plan local d'Urbanisme).

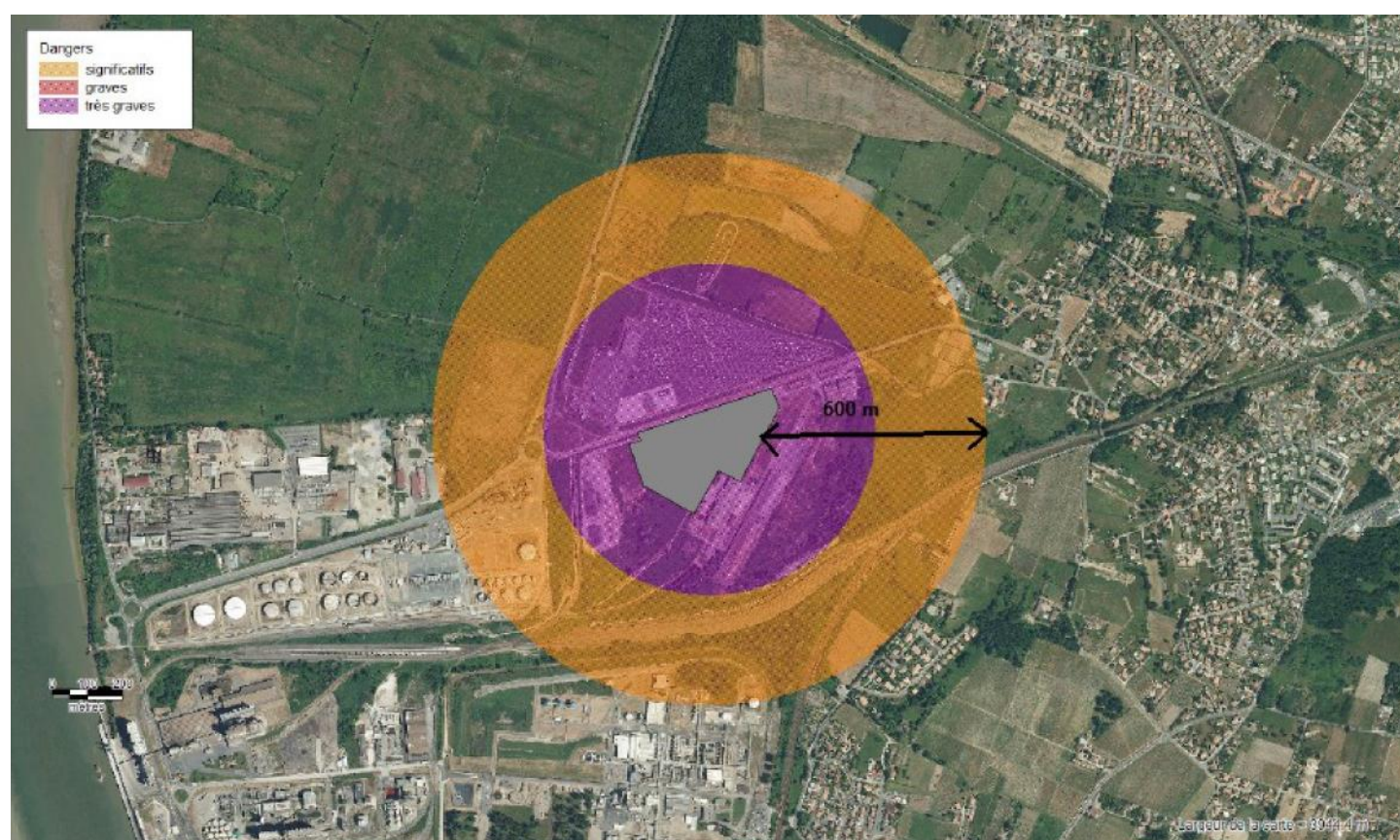
Réagir en cas d'accident

Lorsque l'accident dépasse les limites du site, et met en danger les populations riveraines, des mesures sont prévues afin d'optimiser immédiatement la qualité et l'efficacité des secours, c'est le Plan Particulier d'Intervention (PPI) mis en œuvre sous la responsabilité de la préfecture.

Il s'articule autour de trois axes :

- alerter les populations habitant à une distance inférieure ou égale à 600 m (voir la carte 1), au moyen d'une sirène et de messages sur les radios périphériques.
- organiser les secours.
- réglementer la circulation autour du site.

Déclenché par le préfet de Gironde, le PPI s'ajoute aux moyens engagés par FORESA France et sollicite le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la Gendarmerie, la Police, le SAMU etc.



Périmètre de sécurité (carte 1)

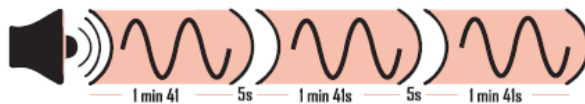
L'alerte



En cas d'accident majeur, dans un établissement "SEVESO Seuil haut", les sirènes émettent l'alerte avec le signal symbolisé ci-dessous.

Décret n° 2005-1269 du 12 octobre 2005, arrêté ministériel du 23 mars 2007.

Alerte: 4 min. 43 sec.



Lorsque vous entendez ce signal, ou sur alerte des autorités publiques, vous vous abritez en suivant les consignes ci-contre. Ces consignes sont valables pour tout type d'accident industriel, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez, sur la presqu'île d'AMBES.

Fin d'alerte: 30 sec



La fin d'alerte sera donnée par la sirène à son continu et confirmée par la radio.

Le Plan Particulier d'Intervention, PPI, est le plan de secours élaboré par le Préfet. Il définit les mesures d'urgence en cas d'accident majeur.

Votre protection

Respectez impérativement ces consignes jusqu'à la fin de l'alerte.



S'abriter : entrez dans le bâtiment le plus proche, dans une pièce aux fenêtres et portes closes; arrêtez les ventilations, éloignez-vous des fenêtres.



Ne pas sortir : n'allez pas chercher les enfants à l'école, le personnel enseignant connaît les consignes, il sécurisera les enfants.



Ne pas téléphoner : le téléphone est indispensable aux services de secours, laissez-leur le réseau.



S'informer : écoutez la radio, regardez la télévision, elles vous communiqueront les nouvelles consignes.

Si vous êtes en zone PPRT, vous choisissez la pièce qui a été aménagée dans la maison pour la mise à l'abri.

Si vous êtes hors zone PPRT, le risque est moins important, vous choisissez la pièce de la maison la mieux isolée (si possible avec un point d'eau), ce qui permet de vous protéger jusqu'à l'intervention des secours.

NB : Les PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques) et les PPI (Plans Particuliers d'Intervention) concernent souvent les mêmes secteurs géographiques. Ce sont des outils destinés à limiter les effets d'un accident survenant sur un site industriel. Les PPRT concernent la prévention des risques, en particulier la maîtrise de l'urbanisation et la limitation des risques vis-à-vis des populations (réduction du risque à la source, maîtrise de l'urbanisation et travaux sur les habitations). Les PPI sont des plans de gestion de l'accident si celui-ci survient. Ce sont des outils de gestion de la crise et donc des consignes à tenir en cas d'alerte.

Les fréquences radio d'information régionale: 89,7
100,1
105,5

France Inter
France Bleu Gironde
France Info

Questions / Réponses

Que fait FORESA France pour éviter tout accident ?

FORESA France évalue périodiquement les risques de ses installations, leurs conséquences, les moyens de les prévenir et d'y faire face. FORESA France fait réaliser par des organismes spécialisés des études de dangers qui sont soumises au contrôle de la DREAL. Elles permettent de déterminer la distance maximale de danger relatif à l'accident le plus grave. FORESA France met en œuvre des procédures d'exploitation et des moyens de prévention afin de préserver l'intégrité des personnes et des installations.

Et si malgré tout un accident a lieu ?

Le risque zéro n'existe dans aucune activité humaine. Il faut tout faire pour détecter un incident et le maîtriser avant qu'il ne prenne de l'ampleur. Il est donc nécessaire de se préparer à l'éventualité d'un accident majeur en planifiant par avance les moyens d'intervention. C'est le sens du Plan d'Opération Interne (POI) lorsque les conséquences d'un accident sont limitées à l'intérieur du site, et au Plan Particulier d'Intervention (PPI) lorsque les conséquences d'un accident dépassent les limites de propriété du site.

L'action préventive de FORESA France est-elle suffisante ?

Oui, mais il est du ressort des communes de limiter la densité de population dans les zones les plus proches du risque. Si nécessaire, des mesures de restriction de l'urbanisation à proximité des sites industriels sont introduites dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Qui informe le public des risques encourus ?

Les communes assurent une information directe et régulière, dans et hors du cadre des campagnes d'informations légales, via de nombreux supports de communication (affichage, presse locale et municipale...). De plus elles mettent à disposition du public des documents officiels liés à la prévention, l'information et la sécurité.

L'association SABAREGES, la mairie d'Ambarès et FORESA France ont signé une chartre d'engagement citoyen le 7 mai 2004 dans le but d'échanger des informations et d'assurer une communication transparente et permanente.

Qu'est ce qu'un accident majeur ?

C'est un accident grave très peu probable (un incendie, une explosion, un nuage toxique), qui peut se produire sur un site industriel relevant de l'application en France de la directive européenne Seveso.

Les conséquences de ce type d'accident dépassent les limites du site, pouvant atteindre les populations de la commune et parfois des communes voisines. Ses effets dépendent de la nature et de la quantité des produits concernés.

Comment est-on averti d'un accident majeur ?

Le PPI (Plan Particulier d'Intervention) prévoit l'alerte de la population par sirène et par radio.

Les sirènes émettent un son montant et descendant de trois fois une minute 41 seconde, séparé par un intervalle de silence de 5 secondes. A leur audition, la population doit se confiner.

Les radios (France Inter, les radios de proximité) communiqueront des informations complémentaires.

Pourquoi doit-on rester confiné pendant l'alerte ?

En cas de formation d'un nuage toxique, la meilleure protection consiste à se réfugier dans un abri chaud et calfeutré. Le nuage toxique va se diluer dans l'air et donc devenir progressivement moins dangereux.

La fin du confinement sera annoncée via la sirène par un son continu de 30 seconde et la radio.

Pourquoi ne faut-il pas aller chercher les enfants à l'école ?

Ils y sont en sécurité. Dès le début de l'alerte, les enseignants prennent les mesures nécessaires pour les mettre en sécurité. En tentant de les rejoindre, on s'expose inutilement.